

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 12 mars 2021,
Secrétaire de séance : Jacques CAZAURANG

Etaient Présents 54 titulaires, 0 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Néant

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUÈZE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Laurence DUPRIEZ, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210318-03-URB-

**CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL 2021 :
DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CYCLABLES DE PROXIMITÉ**

M. SARASOLA indique que cet Appel à manifestation d'intérêt vise à accompagner les intercommunalités ou les centralités (regroupement de communes, ou ponctuellement de communes étendues souhaitant relier des quartiers/bourgs éloignés), relevant des Pyrénées-Atlantiques, porteuses d'initiatives pour l'adoption d'une stratégie cyclable locale, suivie d'une réalisation concrète susceptible de bénéficier d'un soutien financier départemental.

Il est divisé en deux phases : une phase d'études pour l'élaboration de schémas cyclables locaux et une phase de réalisation de l'opération d'aménagement prioritaire. Le processus doit aboutir à une programmation d'investissements (infrastructures cyclables et services associés). La deuxième phase interviendra à l'issue de l'adoption par le territoire concerné, du schéma cyclable et du plan d'actions estimé prioritaire. Il devra avoir été validé par les instances délibératives des collectivités (volet technique et volet financier).

Les aides financières sont réparties ainsi :

- Pour la phase 1 : le taux maximal d'aide sera de 70 % de la dépense prévue HT avec une assiette de dépenses éligibles plafonnée à 30 000 €,
- Pour la phase 2 : le taux maximal d'aide sera de 20 % de la dépense prévue HT (prestations intellectuelles et travaux hors acquisitions foncières et hors matériel de pratique). L'adoption du schéma cyclable local devra intervenir par délibération dans un délai maximal d'une année à compter de l'acceptation par le Département de la candidature déposée par le maître d'ouvrage. Les opérations d'investissement et/ou de mise en place de services devront débuter dans un délai d'un an après acceptation du Département et être achevées au plus tard 24 mois après la décision définitive du Département (Phase 2).

Depuis 2019, dans le cadre de l'appel à projet « Vélo et Territoires » la Communauté de Communes du Haut-Béarn développe un schéma cyclable qui sera proposé pour approbation en avril 2021, après avoir fait l'objet d'une large concertation avec les communes concernées.

L'appel à projet du Département permettrait d'aider la communauté de communes dans la mise en œuvre opérationnelle de ce projet et des actions envisagées, notamment :

- Connexion avec les itinéraires cyclables départementaux,
- Les volontés du territoire en matière de politiques cyclables – Projets à court terme
- Identification des points durs présents sur les itinéraires cyclables,
- Amélioration des chemins en état d'usure avancé sur les itinéraires cyclables.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la candidature à l'appel à projet « *définition et mise en œuvre de politiques cyclables* »,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 mars 2021
Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le



ID : 064-200067262-20210318-210318_03_URB-DE

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY